

Coller ci-dessous l'étiquette code barre correspondant à l'épreuve

P2 - 01557



268-00-793518

HEC\_AEHE

Date : 13/5/14

Epreuve / Sous épreuve : AEHSC HEC

Code Epreuve : 268

Nombre de copies supplémentaires :

Note

attribuée :

15

Équité et libre-échange depuis  
le début du XVII<sup>e</sup> siècle

Dans son Dictionnaire des idées reçues, Flaubert qualifiait le libre-échange de "cause des souffrances du commerce." Il mettait ainsi grandement en doute la possibilité qu'il ne fut un facteur d'équité ou même de croissance.

On désigne par libre-échange une politique commerciale qui repose sur une abaisse des barrières protectionnistes et notamment des barrières tarifaires. Il est censé permettre la croissance économique et la participation de tous au commerce international, et se traduit avant tout par une volonté de laisser faire. En cela, on peut estimer que le libre-échange, c'est avant tout l'application au monde de l'idée selon laquelle le marché est l'institution la plus efficace dans l'allocation des ressources. Cependant, l'objectif principal du marché étant l'efficacité économique et non l'égalité des chances, il est légitime de se demander

ni le libre-échange peut permettre ou même exposer  
une certaine équité. On désigne par ce terme  
une conception de la justice notamment mise en avant  
par John Rawls, selon laquelle certaines inégalités  
peuvent être nécessaires pour assurer l'égalité des  
chances et donc la justice sociale. À noter qu'on  
peut parler d'égalité des chances entre des États  
ou entre des individus, au sein du même pays  
et que le libre-échange lui-même a des effets  
différents au niveau national ou au niveau inter-  
national. Ces effets ont également pu varier selon les  
périodes où il fut appliqué, principalement entre  
1860 et 1878, puis à partir de 1945, et selon  
la manière dont le commerce international fut  
organisé.

Dans quelle mesure le libre-échange permet-il  
l'égalité des chances entre les individus et entre les  
États ? En quoi assurer un certain niveau d'inégalité  
signifie-t-il dénaturer le libre-échange ?

Si le libre-échange semble d'abord être  
facteur d'équité, dans la mesure où il permet la  
fin d'avantages injustes au niveau national et l'égalité  
entre les pays, il opposait ensuite qu'il contribuait  
à l'augmentation des inégalités au niveau national et  
à la domination de certains États par d'autres.  
Finalement, le lien entre libre-échange et équité  
semble avant tout dépendre de la manière dont est

organisé le commerce international.

\* \*  
\* \*

de libre-échange permet l'égalité des chances aussi bien entre les différents individus d'un même pays qu'entre les différents pays.

Les premiers défenseurs du libre-échange luttèrent avant tout contre les avantages injustes dont bénéficiaient les individus protégés par le protectionnisme. Ainsi, Cobden, le fondateur de la ligue contre les Corn Laws, réclamaient la fin de l'avantage protégeant les agriculteurs, que cela nuisait au profit des industriels. Le problème est lié au fait que le protectionnisme est toujours appliqué en faveur de certaines activités et rien ne dit que cela contribue à l'égalité des chances. En effet, comme le prouve le paradoxe d'Olson, les producteurs ont toujours davantage intérêt à se mobiliser que les consommateurs. De ce fait, ils ont recours au lobbying et ce dernier bénéficiera non pas à ceux qui en ont le plus besoin mais à ceux qui ont pratiqué le meilleur lobbying, c'est à dire aux plus riches. En cela, le passage au libre-échange est par définition même le synonyme de la fin d'avantages injustes qui ne participaient pas à l'égalité des chances, mais au profit de certains particuliers. Ainsi, le libre-échange permet l'équité au sein de la population. C'est d'autant plus vrai que s'il permet

d'empêcher tout avantage injuste, il permet théoriquement aussi la convergence des revenus des individus. En effet, selon le théorème HOS, à long terme, le libre-échange mène à l'égalisation de la rémunération des facteurs, ce qui est censé assurer une certaine égalité de revenus au sein de la population entre travailleurs qualifiés et non-qualifiés. Or, l'égalité, en cela qu'elle signifie l'égalité des revenus, contribue progressivement à l'égalité des chances et donc à l'équité.

Cependant, les effets positifs du libre-échange en matière d'équité sont aussi visibles en ce qui concerne l'égalité des chances entre les pays. Le libre-échange permet en effet à chacun de participer au commerce international avec ses avantages comparatifs, sans profiter d'avantages injustes, de subventions.

Ainsi, pour Ricardo (1821), même si tous les pays ne disposent pas d'avantages comparatifs aussi importants les uns que les autres, tous ont quelque chose à gagner en participant à l'échange et on assiste donc à une véritable égalité des chances.

C'est d'autant plus vrai que la participation au libre-échange, si on en croit Solow (1956), permet la convergence entre les pays. Dans la mesure où les rendements des facteurs sont décroissants et où le libre-échange permet des transferts technologiques et de connaissances, il permet à tous les pays de converger vers un même niveau de développement.

ce qui implique donc qu'ils ont peiné à peiné tous les mêmes moyens, malgré leurs différences en termes d'avantages comparatifs ou même d'avantages géographiques. Ainsi, Alessina, Spolaore & Wacziarg (2005) soulignent qu'avec le libre-échange, les États les plus petits n'ont plus à subir la faiblesse de leur marché intérieur et qu'ils peuvent donc être aussi compétitifs que des pays plus grands.

Le libre-échange semble donc permettre une certaine équité tant au niveau national qu'international. Cependant, le constat historique remet en cause l'idée selon laquelle l'ouverture s'accompagne d'une diminution des inégalités et le protectionnisme lui-même semble parfois être gage d'équité.

\* \* \*

Le libre-échange contribue parfois à la montée de l'inégalité au sein de la population et entre les pays, alors que le protectionnisme, en permettant de lutter à armes égales, semble lui garantir l'inverse.

Des arguments théoriques selon lesquels le libre-échange résout les inégalités au sein d'un pays ne semblent pas correspondre au constat historique. Wood (1995) montra ainsi que l'ouverture contribuait à augmenter les disparités de revenus entre travail qualifié et travail non qualifié, avec des écarts

écarts de rémunération pouvant aller jusqu'à 20% du revenu supérieur. En ce sens, l'ouverture semble davantage profiter à une certaine partie de la population qu'à son ensemble. C'est un constat que l'on retrouverait déjà dans le modèle de Davis (1954). En effet, si l'ouverture se fait de manière précocité sans qu'une réelle stratégie de développement soit menée, on assiste à une situation où le pays sera contraint de baser sa croissance économique uniquement sur des exportations de produits primaires. Alors, l'ouverture ne profite qu'aux producteurs de biens exportés, mais en rien au reste de la population, car il n'y aura pas de croissance économique. En effet, le pays sera alors très dépendant des cours mondiaux de ce produit primaire, qui ne dépendent que peu de lui. On parle en cela de "maladie hollandaise", les Pays-Bas ayant subi une telle spirale après s'être spécialisés dans l'exportation de pétrole, suite à la découverte de gisements en mer du Nord. Le phénomène, que Bhagwati qualifie de croissance appauvrissante, nuit à la croissance du pays et donc à toute sa population, mis à part les exportateurs qui en tirent un profit. Ainsi, une politique commerciale libre-échangiste peut très bien contribuer à l'augmentation des inégalités au sein d'un pays, surtout si aucune stratégie de développement n'est réellement menée. Le fait est, le libre-échange n'apparaît pas comme étant conciliable avec l'équité et avec une

visée égalité des sexes.

Le constat semble de plus aussi correspondre aux effets du libre-échange au niveau international, puisque la manière dont fut mis en place le libre-échange au XIX<sup>e</sup> siècle témoigne du fait qu'il est avant tout un instrument de domination. Ainsi, si les puissances européennes ont gardé l'air au long du XIX<sup>e</sup> siècle des barrières tarifaires élevées, le point bas étant atteint en 1860 à 10% en moyenne selon Clemens & Williamson (2002), les pays ont contraint d'autres Etats moins puissants à s'ouvrir totalement. Ce fut notamment le cas avec la guerre de l'Opium en Chine ou avec les expéditions Perry (1853) au Japon. En ce sens, le libre-échange est l'outil des puissants pour ancrer leur domination. C'est déjà ce que sous-entendait List (1841) : "si le libre-échange est notre but, le protectionnisme est notre voie." En effet, le principe du protectionnisme éducatif met en avant l'idée que pour se développer, c'est-à-dire avoir les mêmes chances que les autres pays, il faut avoir recours au protectionnisme. Si ce n'est pas le cas, les industries du pays en question ne seront pas assez compétitives pour rivaliser avec celles des pays plus développés.

Aujourd'hui cependant, le libre-échange ne semble pas toujours se faire au dépend des pays en développement (PED) et ce sont parfois ces mêmes pays,

qui, sous couvert de libre-échange, ont recours à des pratiques injustes pour gagner des parts de marché. Ainsi, de nombreux PEB pratiquent ce qu'on nomme le dumping social parce diminuent le coût du travail et donc augmentent leur compétitivité-prix. Face à cela, des pays possédant un vrai droit du travail ne peuvent rivaliser et le libre-échange devient pour eux un jeu injuste. C'est pourquoi Allais (1999) estimait que le libre-échange ne pouvait profiter à tous les membres de l'échange que s'il se faisait entre des pays de même niveau de développement.

Il apparaît ainsi que le libre-échange ne semble pouvoir être équitable que s'il est organisé de manière juste.

\* \* \*

de lien entre libre-échange et égalité au niveau semble avant tout dépendre de la manière dont est organisé le libre-échange et le commerce international.

de fonctionnement du commerce international dépend toujours de la manière dont il est organisé et le constat historique prouve que le libre-échange ne survit que dans un cadre coopératif, comme le soulignait déjà Morgenthau (1944). Cependant si le libre-échange est organisé, cela peut se faire au profit de certains et on pense en particulier aux pays ayant décidé de l'organisation à l'envers. Dans ce cas,

Le libre-échange est a priori totalement incompatible avec l'équité. C'est notamment la raison pour laquelle les PED ont dénoncé le fonctionnement du commerce international dans les années 1950 et 1960. Haberstrom (1958) leur donne d'ailleurs raison, en mettant en évidence que le fonctionnement du GATT est biaisé. C'est également ce que prouvent Emmanuel et Amin (1972, 1973). Si on considère que la valeur d'un bien vient du travail fourni lors de sa production, alors les échanges de cette pénurie sont un véritable vol, car les exportations du Sud sont bien plus intensives en travail que celles du Nord. Ainsi, l'organisation du libre-échange est conçue pour permettre le vol du Sud par le Nord, empêchant ainsi toute équité.

Pour corriger cela, certains ont essayé de mettre en place des institutions qui favoriseraient les PED et permettraient une plus grande égalité des chances. Ainsi, Prebisch mit en place la CNUCED (1964) sous l'égide des Nations Unies et participa au système généralisé de préférences. Cependant, permettre une véritable équité dans le commerce international suppose alors certaines imperfections au libre-échange. Cette solution semble toutefois être la plus efficace. En effet, les secteurs les moins développés sont toujours les plus inéquitables, comme le montre l'exemple de l'agriculture au sein du GATT. Dunkel (1992) affirmait ainsi

que la non réglementation du libre-échange dans ce secteur se traduisait par une véritable loi du plus fort: les pays ayant les moyens de subventionner leurs agriculteurs le faisaient, alors que les pays ne le pouvant pas se retrouvaient totalement dépourvus. Ainsi, la non organisation des échanges se traduit le plus souvent par des recours multiples aux subventions, où les Etats ne luttent pas à armes égales.

\* \* \*

Finalement, il apparaît que le libre-échange doit être organisé dans un cadre coopératif pour pouvoir permettre l'équité entre Etats. Cela nécessitera forcément un recours à certaines infractions au libre-échange, puisque il faudra permettre certaines inégalités en faveur des pays en retard. C'est d'ailleurs là la définition de l'équité, à savoir permettre certaines inégalités afin d'assurer l'égalité des chances.

Il s'agit alors de respecter et de faire respecter une telle organisation du commerce international. Comme l'affirmait Krugman, dans la Mondialisation n'est pas coupable, le libre-échange est un bon produit même s'il n'est pas parfait et il faut donc assurer sa supériorité.